

» les Lamas et les Moscovites se servent pour
» se faire des coiffures.

» Les Eleuthes établis à *Casghar*, outre
» les droits ordinaires qu'ils paient comme
» les autres, sont obligés de donner dix on-
» ces d'or, de dix en dix familles. Ceux
» qui ont des jardins ou des vignes, sont
» obligés de donner des raisins secs, de l'es-
» pèce de ceux dont la couleur est entre le
» jaune et le bleu. Leur taxe est de mille
» livres de sept en sept jardins ou vignobles.

» Ce qui fait proprement le corps des
» Marchands, donne séparément et indé-
» pendamment des autres tributs, cinq cens
» livres de cuivre rouge chaque année. Ceux
» qui vont faire le commerce à *Ouentoustan*
» ou en Moscovie, doivent donner à leur
» retour un dixième de leur profit. Quant
» aux Marchands étrangers qui viennent
» commercer à *Casghar*, ils ne donnent
» qu'un vingtième de leur gain. Tel est
» l'usage que j'ai trouvé établi. Mais il ar-
» rive rarement que tous ces droits soient
» exactement payés. Les habitans de cette
» Ville sont en plus petit nombre, et beau-
» coup plus pauvres qu'ils ne l'étaient du
» temps de *Kaldan-Tsereng*. Je prie Votre
» Majesté d'avoir compassion de ces Peuples
» que les malheurs des temps ne rendent
» que trop à plaindre. Le terroir de ce Pays-
» ci n'est pas des meilleurs. Les bonnes an-
» nées on recueille sept ou huit pour un ;
» les années communes, seulement quatre
» ou cinq ; et les mauvaises années, deux